

ARRETE PREFECTORAL
REGIONAL 16 JUIL. 2001
en date du 16 JUIL. 2001
enregistré le 16 JUIL. 2001
sous le numéro 01-085

A R R E T E

portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques
de certaines parties de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Indre,
22 et 24, Place Gambetta,
à CHATEAUROUX (Indre),

Le Préfet de la région Centre,
Préfet du Loiret,
Officier de la Légion d'Honneur,

VU la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques ;

VU le décret du 18 mars 1924 modifié pris pour l'application de la loi du 31 décembre 1913 ;

VU le décret n° 82.390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des commissaires de la République de région ;

VU la loi n° 97-179 du 28 février 1997 relative à l'instruction des autorisations de travaux dans le champ de visibilité des édifices classés ou inscrits et dans les secteurs sauvegardés ;

VU le décret n° 99-78 du 5 février 1999 relatif à la commission régionale du patrimoine et des sites et à l'instruction de certaines autorisations de travaux ;

La commission régionale du patrimoine et des sites de la région Centre entendue en sa séance du 26 avril 2001 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Indre, 22 et 24, Place Gambetta, à CHATEAUROUX (Indre), présente un intérêt d'histoire et d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation parce que l'aménagement de l'ancien hôtel des Postes réalisé en 1932, sous la direction d'Albert Laprade, pour installer les services de la Compagnie, témoigne des qualités essentielles de l'œuvre de cet architecte : mise en scène, rigueur, élégance, justesse des proportions, et parfaite intégration dans le site, et compte tenu que, par sa volumétrie et son décor, un bas-relief du sculpteur Alfred Janniot, où se mêlent références à l'Antiquité, réalisme et régionalisme, la construction classique de Laprade et de son correspondant à Châteauroux, Jean Varaine, est un élément notable de l'art architectural des années trente dans le département de l'Indre ;

.../...

ARRETE

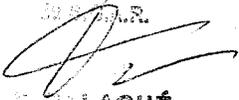
Article 1er. – Sont inscrites sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques les parties suivantes de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Indre :

- Les façades donnant sur la place Gambetta (numéros 22 et 24, correspondant à l'ancien hôtel des Postes et à la construction d'Albert Laprade et de Jean Varaine),
- Les toitures correspondantes : toitures des deux pavillons et terrasse de la construction de Laprade et Varaine,
- Les entrées monumentales donnant accès aux passages Est et Ouest, situées à CHÂTEAUROUX (Indre), 22 et 24, Place Gambetta, sur la parcelle numéro 213, d'une contenance de 9a 88ca, figurant au cadastre section AL, et appartenant, depuis une date antérieure au 1^{er} janvier 1956, à la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Indre, établissement public dont le siège est à CHATEAUROUX (Indre), 24, Place Gambetta, ayant pour représentant responsable Madame Paulette PICARD, Présidente.

Article 2. - Le présent arrêté dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au ministre chargé de la Culture, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Article 3. - Il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune et au propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Orléans, le **16 JUIL. 2001**

Pour ampliation
Le Directeur Administratif
M. M. R.

F. DALAGUÉ



Le Préfet de la région Centre
Préfet du Loiret

Signé : Patrice MAGNIER

